

Nos Ref. : CR/ n° 1110

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Pour information |
| <input type="checkbox"/> Pour notification |
| <input type="checkbox"/> Pour suite à donner |
| <input type="checkbox"/> En retour |
| <input type="checkbox"/> Pour signature |

Destinataire :

Monsieur le Président
Communauté de Communes de
Sauveterre
**4 rue Martyrs
33540 SAUVETERRE DE GUYENNE**



Langon, le 22 septembre 2015

Objet : Courrier

Nombre de pièces	Désignation des pièces
1	<p>Vous voudrez bien trouver ci-joint le courrier adressé à Monsieur le Président de la Région Aquitaine relatif à la mise accessibilité de la gare de Langon</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception,</p> <p>Cordialement</p>

N/Réf. : / N° 1110

Dossier suivi par : Amélie DEYMIER

Tel : 05 56 63 81 13

dgs@cdcsudgironde.fr

Mazères, le 22 SEP. 2015

Monsieur Alain Rousset
Région Aquitaine
14 rue François de Sourdis
CS81383
33077 Bordeaux cedex

Dossier suivi par M. Bernard UTHURRY
Premier Vice Président

Objet : mise en accessibilité de la gare de Langon

Monsieur le Président,

Vous souhaitez engager un important programme d'investissement concernant l'aménagement des quais des gares ferroviaires, afin de répondre aux normes en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

L'échange que j'ai eu avec votre premier Vice-Président, M. UTHURRY, le 24 juillet dernier m'a permis d'avoir connaissance du projet de mise en accessibilité de la gare de Langon, que vous avez identifiée comme gare prioritaire.

Vous avez attiré mon attention sur le fait que la participation financière des collectivités du bloc communal à hauteur de 25% sera indispensable afin de parvenir à finaliser le plan de financement de ces travaux, aux côtés de l'Etat, la Région et SNCF Réseau. Le montant des travaux à Langon étant estimé, au stade des études préliminaires, à environ 5,7 M€, vous escomptez donc une participation du bloc local de l'ordre de 1,425 M€.

Au vu de l'ampleur du montant en jeu, je vous ai alerté sur l'impossibilité pour notre communauté de communes et ses communes membres de supporter une telle dépense.

Dans le contexte actuel de très fortes contraintes financières de nos collectivités, je m'interroge sur la possibilité d'approfondir la réflexion que vous avez engagée afin de limiter au plus strict nécessaire les investissements requis, avec le cas échéant l'identification de solutions provisoires.

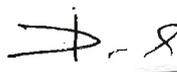
Partageant néanmoins votre constat de la nécessité de réaliser des travaux, il me semble que la seule possibilité d'éviter une situation de blocage serait d'élargir votre sollicitation à toutes les collectivités du Sud Gironde dont les habitants sont les usagers quotidiens de la gare de Langon. A ce titre, la réalisation d'un comptage des utilisateurs de la gare suivant leur commune de résidence permettrait de sensibiliser toutes les communautés de communes et communes concernées et de définir une répartition des charges équitable entre elles.

Je me permets de souligner que la ville de Langon supporte déjà seule la mise aux normes pour l'accessibilité de tous les abords de la gare (cours Gambetta, rue de la gare et parvis de la gare).

Espérant que vous serez en mesure de réaliser le comptage susmentionné et que les investissements nécessaires pourront aboutir dans des délais raisonnables malgré le contexte actuel de fortes contraintes financières de nos collectivités,

Je vous vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la Communauté de
Communes du Sud Gironde
Philippe PLAGNOL



Copie adressée aux Présidents des CdC du Bazadais, du Canton de Podensac, des Coteaux Macariens, du Réolais en Sud Gironde, des Coteaux de Garonne et du Sauveterrois.